

Nombre de places : 6

ADMISSION HORS CONCOURS*

FICHE D'INSCRIPTION

* Sont concernés les candidats :

1. ayant **validé** une licence conformément à l'article 31 du décret du 05/07/2010. Leur admission définitive sera subordonnée à l'étude du dossier et à un entretien avec le directeur et l'équipe pédagogique.
2. ayant **validé** leur 1^{ère} année en Licence STAPS ou SV (sur proposition des UFR de l'Université de Rouen/Evreux), et/ou en cours de cursus. Ils sont alors autorisés à présenter leur dossier de demande d'admission hors concours (conformément à l'arrêté du 28/06/2018 modifiant l'arrêté du 27/04/2012). Toutefois, leur admission définitive sera subordonnée à la validation des deux premiers semestres, à l'étude de leur dossier **et** à un entretien avec le directeur de l'IFE et un membre de l'équipe pédagogique.

A remplir lisiblement en NOIR et en LETTRES CAPITALES

Madame Monsieur

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le :

Adresse **:

.....

.....

Tél (fixe) : Portable :

E-mail :

Photo d'identité
(Format standard)

sollicite mon admission hors concours à l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse.

Situation/statut du candidat à l'inscription : Etudiant*** Salarié***
 Demandeur d'emploi***

Fait à : Le :

Signature :

** Adresse complète où sera envoyée la réponse, suite à l'étude du dossier et l'entretien avec le directeur.

*** (Joindre justificatif)

N'oubliez pas de joindre toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier :

- Fiche d'inscription avec photo d'identité récente, de format standard,
- Lettre de motivation,
- Curriculum vitae à jour,
- Copie de la pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport seulement), en cours de validité,
- Copie du/des diplôme(s) : Licence, Master, D.E....,
- Relevé(s) de notes,
- Justificatif de statut (attestation employeur, attestation de scolarité, attestation Pôle Emploi)
- Un chèque de **180 euros** (avec nom, prénom du candidat au dos) en règlement de l'étude du dossier et de l'entretien avec le directeur de l'institut, à l'ordre de : **IFLM** (frais non remboursables en cas de désistement),
- 4 timbres autocollants pour un envoi inférieur à 20 gr (selon tarif en vigueur), ne pas fournir d'enveloppes timbrées.

Date limite de l'inscription : 10 mai 2019, le *cachet de la poste faisant foi*.

- AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE AUX DOSSIERS INCOMPLETS -



Nous vous rappelons qu'il sera **impératif**, le jour de la rentrée, d'être à jour des vaccinations obligatoires pour la formation (diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B et d'un certificat précisant que vous avez subi un test tuberculique) et d'être en mesure de fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (voir liste des médecins agréés sur le site de l'Agence Régionale de Santé www.ars.sante.fr)